https://www.cdcla.fr/aides-financieres/

Aides financières

Vous avez un projet de création, de reprise ou de développement d'entreprise ? La Communauté de communes Lyons Andelle, en collaboration avec la Région Normandie, vous accompagne.

Création ou reprise d'entreprise

À l'occasion de la création ou de la reprise d'une entreprise sur le territoire Lyons Andelle, plusieurs aides financières peuvent vous être proposées :

– La prime « Start Coup de pouce ».
C'est une prime forfaitaire comprise entre 1 500 € et 8 000 €. Elle participe au besoin de financement nécessaire lors du lancement de l'activité de l'entreprise. La subvention est destinée à faciliter l'amorçage du projet.

– Le Prêt d'honneur d'Initiative Eure
Initiative Eure accorde des prêts d'honneur à taux zéro et sans caution personnelle. Il est destiné à renforcer les fonds propres de l'entreprise pour faciliter ou compléter le financement bancaire. Il est compris entre 1 000 € et 15 000 €.

Pour vérifier votre éligibilité, contactez le Guichet entreprise de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Développement d'entreprise

La Communauté de communes Lyons Andelle et la Région Normandie se mobilisent avec un dispositif d'aide financières « Impulsion Proximité », à destination des commerçants et artisans.

Pour quoi ?
Pour financer les projets de développement sur 1 an (investissements matériels et immatériels amortissables de l'entreprise). Le montant du projet doit être supérieur à 10 000 €.

Pour qui ?
Pour les entreprises de moins de 50 salariés réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 10 000 000 € et ayant 6 mois d'exercice minimum.

Quelle aide ?
– Prêt à taux zéro d'une durée de 4 ans, de 5 000 € à 50 000 €.
– Contrepartie bancaire ou apport en fonds propres / quasi-fonds propres obligatoires.
– 50 % de financement maximum en fonction du projet et de l'ancrage en Normandie.

Délai de versement de l'aide
3 mois.

Un projet innovant ?

Bénéficiez du programme LEADER.

Le programme LEADER, qu'est-ce que c'est ?
LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen qui vise à soutenir des projets innovants. Selon le projet, vous pouvez bénéficier d'une subvention comprise entre 3 000 € et 50 000 €. Afin de débloquer ce montant maximum, le porteur de projet doit obtenir 12 500 € de cofinancements publics.

Condition d'éligibilité ?

- Être implanté sur le territoire Lyons Andelle
- Mobiliser des cofinancements publics. Chaque euro de cofinancement public permet de bénéficier de 4 € de financement LEADER

Quelle aide ?

- La Communauté de communes cofinance le projet dans la limite de 20 % des cofinancements
- Le cofinancement ne peut excéder 5 000 €
- L'engagement de la Communauté de communes est calculé après celui des autres financeurs

ACTe – Aide aux commerces des territoires

La Communauté de communes Lyons Andelle et la Région Normandie unissent leurs forces pour soutenir les commerçants et artisans de proximité grâce au **dispositif ACTe**. Cette aide a pour objectif de préserver et dynamiser les commerces situés en centre-bourg ou au cœur des villages, véritables piliers de la vie locale, en leur permettant de moderniser, sécuriser ou adapter leurs locaux.

ACTe s'adresse aux **commerçants et artisans assimilés**, implantés en centre-bourg ou cœur de village, disposant :

- d'une vitrine commerciale visible
- d'une surface de vente inférieure à 400 m²
- d'un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 M€ HT
- de 36 mois d'activité ou en cours de création/reprise

Les **projets éligibles** peuvent concerner :

- la modernisation et la sécurisation des locaux (rideaux métalliques, vidéosurveillance, etc.)

- la rénovation de façades, vitrines ou enseignes
- la mise aux normes d’accessibilité (portes automatiques, rampes…)
- l’acquisition d’équipements professionnels, d’aménagements intérieurs ou d’outils numériques

Le dispositif prévoit un financement à hauteur de 50 % du montant hors taxes du projet, avec **une aide pouvant atteindre 15 000 €**, dès 2 500 € de travaux engagés.

Pour bénéficier d’ACTe :

- contactez le guichet entreprises de la CDCLA pour vérifier votre éligibilité
- constituez votre dossier avec l’appui de la CCI ou de la CMA
- déposez-le avant le démarrage des travaux
- réalisez votre projet sous 10 mois
- percevez l’aide après présentation des factures acquittées et visite de contrôle

Pour plus d’informations, contactez le Guichet entreprise de la Communauté de communes Lyons Andelle.

Contact

Service Développement économique

ZA La Vente Cartier, 15 Rue Martin Liesse BP 20 - 27380 Charleval
07 57 41 32 18 Contacter par mail